

Comment faire appel d'une décision concernant le POSPH

Étape 1 • Révision interne

- 1 Demandez la décision par écrit
- 2 Demandez une révision interne
Dans les 30 jours suivant la décision, demandez une révision interne en **envoyant une lettre au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)**.
- 3 Communiquez avec la clinique juridique communautaire de votre localité pour une assistance
Trouvez la clinique juridique communautaire de votre localité **en saisissant votre code postal**.
- 4 Attendez la décision de révision interne

Étape 2 • Appel et audience

- 1 Remettez votre formulaire d'appel au Tribunal de l'aide sociale (TAS)
Vous pouvez obtenir un **formulaire d'appel** en communiquant avec le TAS. Vous n'avez pas à attendre la décision concernant la révision interne pour faire appel.

Délai pour envoyer votre formulaire d'appel :
 - Si vous obtenez la décision de la révision interne dans les 30 jours suivant la demande, la date limite pour envoyer votre formulaire d'appel est de **30 jours** après avoir reçu la décision.
 - Si vous n'obtenez pas la décision de la révision interne dans les 30 jours suivant la demande, la date limite pour envoyer votre formulaire d'appel est de **60 jours** à compter de la date à laquelle vous avez demandé la révision interne.
Le TAS vous envoie une **lettre de confirmation** pour vous informer qu'il a reçu votre formulaire d'appel.

Étape 2 • Appel et audience

- 2** Préparez-vous pour votre audience
Recueillez des **preuves** pour montrer que la décision est erronée. Au moins **20 jours** avant l'audience, remettez une copie de la preuve au TAS et au bureau qui a rendu la décision. Le délai pour les nouveaux rapports médicaux est de **30 jours** avant l'audience.
- 3** Allez à votre audience
Le TAS envoie un **avis d'audience** pour vous indiquer la date et l'heure de votre audience. Celle-ci peut être en personne, par vidéoconférence ou par téléphone.
- 4** Attendez une décision du TAS
Le TAS doit envoyer une décision par la poste dans les **2 mois**. Si votre appel est rejeté, **parlez de vos options avec une clinique juridique communautaire**.

Pour plus d'informations, visitez Justice pas-à-pas de CLEO à justicepasapas.ca. Il s'agit de renseignements à caractère général et sont destinés aux personnes résidant en Ontario, Canada. Ils ne doivent pas servir de conseils juridiques.



CLEO

Community Legal Education Ontario
Éducation juridique communautaire Ontario

Juillet 2021